

Prime partage de la valeur UES OBS : Une revalorisation obtenue



Mars 2026 – UES OBS

La Direction avait initialement annoncé une Prime de Partage de la Valeur de 1 000 € brut.

Très vite, les organisations syndicales ont exprimé leur désaccord. En effet, ce montant ne compensait pas la baisse significative de la participation ni la baisse, voire l'absence, d'intéressement pour certains salariés.

Face aux réactions des représentants du personnel, la Direction a accepté de rouvrir les discussions afin de revoir le montant de cette prime.

La nouvelle proposition de la Direction

Tranche de rémunération	Montant de la PPV
Salaire brut ≤ 40 k€	1 400 € brut
Salaire brut > 40 k€	1 200 € brut

Cette prime concerne l'ensemble des salariés du Groupe France, quels que soient leur statut ou leur niveau de rémunération.

Les modalités d'attribution

- Le salarié doit être présent dans les effectifs au moment du versement de la prime
- Le montant est calculé en fonction du temps de présence sur la période
- Un abattement est prévu pour les salariés à temps partiel

La tranche de rémunération est déterminée sur les 12 derniers mois, sur une base temps plein. Elle inclut le salaire de base brut, les versements de PVM/PVV, les indemnités diverses.

Elle ne prend ni en compte l'intéressement ni la participation.

Position de la CFE-CGC Orange

Cette revalorisation montre que l'intervention des organisations syndicales a permis d'améliorer la proposition initiale.

Pour la CFE-CGC Orange, la reconnaissance du travail des salariés doit rester une priorité, notamment dans un contexte où la participation et l'intéressement ont diminué.

Nous continuerons à porter des propositions visant à améliorer la rémunération et l'épargne salariale.

CFE-CGC, notre ADN : vous défendre

Défendre votre pouvoir d'achat sera toujours une priorité



**CHOISISSEZ
CEUX
QUI
AGISSENT !**



Olivier Guyonnet – 06 43 85 98 60
Karine Parlier – 06 07 57 39 79
Ali Ghellab – 06 78 43 66 53
Pierre Corsetti – 06 37 39 65 14
Lucien-Henri Horvath – 06 77 82 22 17

Retrouvez tous nos engagements :
www.cfecgc-orange.org

